



Vendredi 24 février 2023

## Consignes de tri, points d'apport volontaire... Une stratégie pour mieux informer les vacanciers, notamment par le biais des hébergeurs

Toute l'année, et d'autant plus en période touristique, la dépose des déchets aux points d'apport volontaire (PAV) génère des incivilités (dépôts sauvages au pied des conteneurs) qui nuisent à l'image du territoire et occasionnent des problèmes de salubrité publique.

Bien souvent, l'apport des déchets se concentre sur quelques PAV faciles d'accès, car parfaitement visibles depuis la chaussée et/ou avec un stationnement à proximité. "Près de 90 points d'apport volontaire sont à la disposition des usagers dans les Montagnes du Giffre, avec une répartition également pensée pour faire face aux pics de fréquentation en hiver et en été", explique Julien Colas, responsable du service de gestion des déchets à la Communauté de Communes. "Malgré cela, certains points d'apport débordent alors que d'autres situés aux environs sont quasiment vides. L'une des solutions est donc de mieux indiquer les conteneurs accessibles, en particulier aux visiteurs - qui ont par définition une connaissance et des habitudes moindres du territoire que les locaux".

Pour cela, la Communauté de Communes s'est associée aux offices de tourisme et au Syndicat des Déchets, de l'Eau et de la VALorisation (SYDEVAL) pour organiser un plan d'action "dans le but de mieux communiquer auprès des vacanciers sur les consignes de tri en vigueur et les emplacements des points d'apport, notamment dans les zones touristiques comme les Saix (Samoëns 1600), les Esserts (Morillon 1100) ou la station de Praz de Lys Sommand", précise Julien Colas.

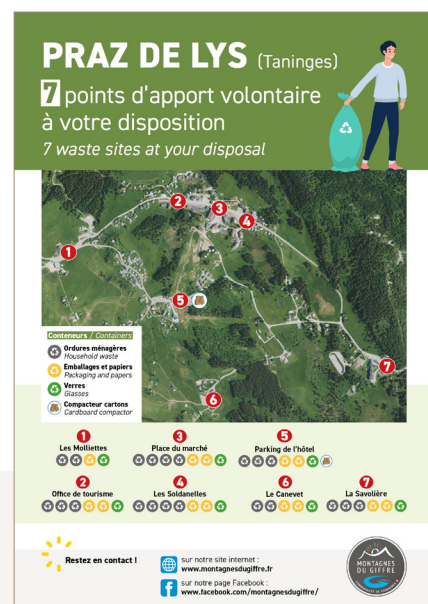
### Mieux signaler l'emplacement des points d'apport volontaire

Une série de 12 flyers (français/anglais) vient donc d'être éditée par la Communauté de Communes, chacun indiquant : au recto l'emplacement et le type de PAV du secteur concerné à l'aide d'une carte simplifiée ; au verso les consignes de tri et quelques rappels pour éviter les nuisances au niveau des PAV. Ils sont avant tout destinés aux particuliers et structures qui proposent de l'hébergement touristique. "C'est pourquoi, nous encourageons les hébergeurs à mettre un flyer dans chaque logement proposé à la location saisonnière pour toucher directement les vacanciers. Les syndicats de copropriété peuvent aussi les afficher dans l'entrée des résidences par exemple", détaille Julien Colas.

En parallèle de l'édition des flyers, la carte interactive "Situez le point d'apport volontaire le plus proche de chez vous" a été intégralement mise à jour en janvier dernier. Elle est disponible depuis le site internet de la Communauté de Communes [www.montagnesdugiffre.fr](http://www.montagnesdugiffre.fr), rubriques "Gestion des déchets > Collecte sélective".

→ Les flyers (format A5) sont disponibles en version "papier" auprès des offices de tourisme et des mairies, ainsi que sur demande auprès de la Communauté de Communes. Pour ceux qui souhaitent un format plus grand (type affiche), ils peuvent télécharger les fichiers (pdf) sur le site internet de la Communauté de Communes [www.montagnesdugiffre.fr](http://www.montagnesdugiffre.fr), rubrique "Actualités", puis effectuer les impressions au format voulu.

→ Les secteurs concernés par l'édition des flyers sont : Mieussy, Sommand, Praz de Lys, Taninges centre, Châtillon-sur-Cluses, La Rivière-Enverse, Morillon-Verchaix, Les Esserts (Morillon 1100), Samoëns centre, Les Saix (Samoëns 1600), Etelley-Vercland, Sixt-Fer-à-Cheval.



Suite du communiqué  
Page suivante

## Proposer un accompagnement personnalisé aux "gros" hébergeurs

Prochaine étape, la mise en place d'une signalétique à proximité des points d'apport volontaire qui posent régulièrement des soucis, autrement dit ceux qui débordent souvent ou qui font fréquemment l'objet de dépôts sauvages "et qui provoquent des grincements de dents chez les élus et les habitants", précise Julien Colas. "Nous allons travailler avec les mairies sur les lieux d'implantation, ainsi que sur une signalétique visible, lisible et compréhensible par tous. Notre message sera articulé autour d'un plan avec les points d'apport les plus proches et d'un rappel de la loi sur les dépôts sauvages".

En parallèle de ces actions, le SYDEVAL s'est rapproché de certains syndicats de copropriété, villages vacances ou agences immobilières, pour effectuer - sur la base du volontariat - un diagnostic des pratiques en matière de gestion de déchets dans les logements et résidences gérés par ces structures, "avec des préconisations et un accompagnement à la clé dans le but de tendre vers des pratiques plus vertueuses en matière de tri, de propreté...", explique Eric Gil, responsable du traitement des déchets au SYDEVAL. "Pour le moment, c'est une phase expérimentale avec une dizaine de structures volontaires, qui pourra être élargie à d'autres en fonction des résultats et du niveau de satisfaction obtenus".

Enfin, il s'agira de communiquer plus régulièrement, et d'autant plus lors des pics de fréquentation en hiver et en été, dans l'ensemble des supports d'information édités par la Communauté de Communes, les mairies ou les partenaires touristiques (magazines, sites internet, réseaux sociaux...), "en bref, ne pas hésiter à marteler les messages qui vont dans le sens de la propreté, du respect des conditions de tri et de dépôt des déchets !", conclut Julien Colas.



### CONTENEURS POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

## Règles à respecter


Containers / Voluntary waste sites  
**Rules to follow**





En cas de débordement des conteneurs, merci de déposer vos déchets dans un autre point d'apport volontaire !

*In the event of container overflow, please deposit your waste at another voluntary waste sites !*



Petits ou gros, les cartons bruns ne doivent pas être mis dans les conteneurs. Ils sont à déposer à la déchèterie.

*Big or small, brown cardboard must not be deposited in the containers. They are to be dropped off at the recycling center.*



Pour éviter les nuisances sonores, notamment en ville, il est demandé aux usagers de ne pas jeter du verre entre 22h et 7h.

*To avoid noise pollution, especially in town, it is asked users not to throw glass between 10 p.m. and 7 a.m.*



Pour les vacanciers... N'attendez pas le jour de votre départ pour jeter vos déchets ! Essayez de les déposer progressivement durant votre séjour.

*For tourists... Do not wait for the day of your departure to throw away your rubbish ! Try to drop them gradually during your stay.*

> Carte interactive des points d'apport volontaire, consignes de tri en vigueur, déchèterie...  
*Interactive map of voluntary wastes sites, waste sorting instructions, recycling center...*

 [www.montagnesdugiffre.fr](http://www.montagnesdugiffre.fr) 